

# ENSEMBLE

*Soyons bons voisins !*



**Pour bien vivre ensemble,  
quelques règles s'imposent :**

Limitier le bruit, respecter les lieux ainsi  
que son environnement, ou encore veiller  
à la bonne éducation de ses animaux.

Vous trouverez dans cette plaquette  
quelques rappels utiles et surtout n'oubliez  
pas : **le dialogue est toujours la clé !**

VERS UN AVENIR

**DURABLE**

**+ Solidaire**  
Innovant

**Engagés**  
**Ensemble**

# Propreté, incivilités et vandalisme



## Mon quartier n'est pas une poubelle

**1** Plutôt que de jeter mes déchets par la fenêtre, j'utilise des sacs poubelle.

**2** Je les dépose aux endroits prévus à cet effet (conteneurs semi-enterrés, locaux vide-ordures, etc.).

**⚠** Les parties communes ne sont pas l'annexe de votre cave ou de votre logement.

## Concernant la propreté

**3** Je respecte le travail des agents d'entretien.

Je respecte les parties communes et les abords immédiats en évitant de les salir (uriner, cracher, etc.).

## ... et les dégradations

**4** Je veille à respecter les équipements collectifs et à ne rien dégrader.

### **5** Les encombrants

Un ramassage des encombrants a lieu 1 fois/mois. Les dates et consignes de ramassage sont affichées dans votre hall.



Témoin d'une dégradation au sein des parties communes ? informez votre Correspondant de Site.

# Bruit et nuisances sonores



« Gardez à l'esprit que votre sol est le plafond de votre Voisin ! »

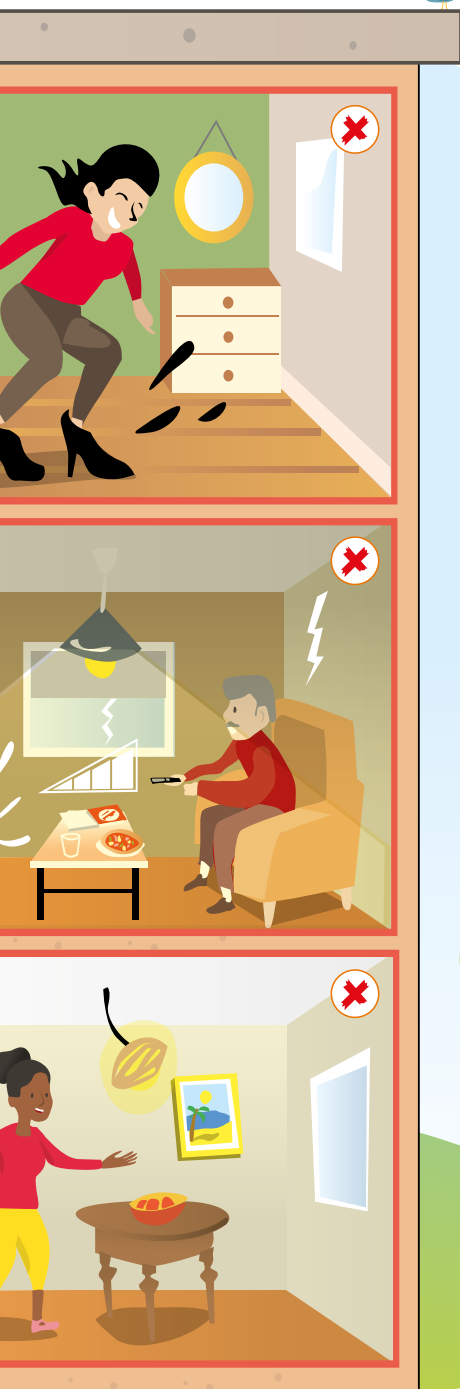




« Les bruits de la vie quotidienne dérangent rarement ceux qui en sont responsables »



« Rappelez-vous que la vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins »



## STOP AUX IDEES RECUES !

- Le bruit est autorisé jusqu'à 22h00

**FAUX**, le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne et les amendes sont les mêmes.

- Le bruit à l'intérieur de mon logement n'en sort pas

**FAUX**, les nuisances sonores engendrées dans mon logement sont audibles dans les parties communes ainsi qu'aux abords de ma résidence.

- C'est à Le Mans Métropole Habitat d'intervenir pour dire au voisin de baisser le son de sa télévision

**FAUX**, c'est à moi d'engager le dialogue avec mon voisin pour tenter de résoudre le problème. Si le trouble persiste malgré le dialogue, je peux alors demander l'intervention de l'Office.

- Le Mans Métropole Habitat est libre d'entamer une procédure contentieuse à l'encontre d'un locataire fauteur de troubles

**VRAI**, si Le Mans Métropole Habitat récupère différents signalements (témoignages, pétitions, etc.), alors l'Office se réserve le droit de mener une procédure à l'encontre d'un locataire fauteur de troubles qui peut mener jusqu'à la résiliation de son bail par décision de justice.

# Animaux et stationnement



## J'ai un animal, j'en suis responsable

- 1 Je tiens mon animal en laisse.
- 2 Je m'assure qu'il n'effraie et/ou n'embête pas mes voisins, même en mon absence.
- 3 Je ramasse les déjections qu'il pourrait laisser dans les parties communes et/ou sur les accès à la résidence.
- 4 Je ne nourris pas les animaux errants : *"plus tu les nourriras, plus tu en auras !"*

## Stationnement et circulation

- 5 J'adapte ma vitesse à mon environnement et respecte le code de la route.
- 6 Je respecte les emplacements réservés aux personnes en situation de handicap.
- 7 Je respecte les emplacements délimités par un marquage au sol.
- 8 Je laisse l'accès aux services de secours.

ENSEMBLE  
Soyons  
bons voisins !

“ N'OUBLIEZ PAS...  
En cas de difficulté, votre voisin  
est le premier à pouvoir  
vous porter secours ”

“ + D'INFOS ?  
L'ensemble de vos droits et obligations  
sont mentionnés dans votre  
contrat de location ”

Une réclamation ?

Les réclamations écrites sont à effectuer  
auprès de votre Espace Accueil  
ou sur notre Site Internet :

 [www.lmmhabitat.com](http://www.lmmhabitat.com)

via le formulaire  
«UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?»

Tranquillité  
résidentielle de nuit



07 61 45 24 05  
ou 09 83 03 57 51

APPEL ET INTERVENTION  
UNIQUEMENT SUR LE MANS

Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
et samedi : de 18h00 à 00h00

Jeudi et dimanche :  
de 19h00 à 23h00



En Cas d'urgence

- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- VIOLENCES CONJUGALES : 3919



[www.lmmhabitat.com](http://www.lmmhabitat.com)